web :
cgt-ardennes.fr
mail :
cgt@cd08.fr

CD 08

Le RIFSEEP: en Off on vous explique après la rencontre de mardi 15 octobre

#Rémunération #CD08

Les montants d'IFSE proposés par la collectivité sont inférieurs a ceux prévus par les textes réglementaires

Syndicat CGT, 4 place Gaston Defferre, 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Téléphone : 0324271994 (le mercredi) Blog : http//www.cgtcg08.com

RIFSEEP

En off, on vous explique

RIFSEEP = nouveau régime indemnitaire qui remplace toutes les primes

I.F.S.E. (ou socle)

Indemnité Fonctions et Sujétions et d Expertise

Ça correspond à quoi ?

C'est l'Indemnité principale calculée à partir des missions inscrites sur votre fiche de poste et la cotation du poste.

C.I.A. (part variable)

Complément Individuel Annuel

Ça correspond à quoi ?

C'est le montant fixé en fonction de l'engagement et de la manière de servir (prime au mérite !!),

Les montants de l'IFSE définis par la collectivité sont très inférieurs à ceux autorisés par les textes réglementaires.

Enfin pas pour tous !....

- Les groupes de fonction les plus hauts (G1 ; G2) : DGA, Directeurs auront un Régime Indemnitaire (32000€/an) correspondant a 75% du plafond maximum autorisé

  Alors que....

- Les groupes de fonction les plus bas (G8 ; G9) : agent d'entretien, agent d'accueil, instructeur administratif auront un Régime Indemnitaire (2790€/an) correspondant à 25% du plafond autorisé.

  On n'est jamais mieux servi que par soi-même, mais là ils ne se cachent plus !

Et si vous percevez un IFSE supérieur à un montant médian que la DRH seule a calculé, ce qui sera le cas de la majorité des agents : votre RI sera conservé (indemnité de garantie), mais a chaque augmentation (échelon, avancement...) votre RI diminuera d'autant, pour « coller » à la moyenne !

En conséquence, ce nouveau régime indemnitaire s'effectuera au détriment de la carrière et de la rémunération des agents, dans un contexte de blocage des salaires et de déconsidération des agents publics.

Vous êtes malade....votre prime va baisser ou être supprimée !

C'est une décision propre au Conseil Départemental qui ne relève d'aucune obligation légale....

Qu'on ne s'y trompe pas, cette mesure contre les malades va avant tout frapper les plus fragiles, les plus âgés, les femmes.

Cela s'appelle de la discrimination...

La CGT du Conseil Départemental des Ardennes demande à ce que le CIA soit inclus dans Le Régime Indemnitaire Socle et ne soit pas utilisé comme un outil supplémentaire de ***« management sportif des collaborateurs »***.

La CGT exige de vraies négociations.

Jusqu'à présent, 2 réunions qui se sont limitées au *minimum syndical* et à des présentations de décisions déjà prises.

A nouveau, l'Administration nie la représentation du personnel et a travers elle, méprise ses agents.

Les élus et l'Administration nous font les poches